	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-597

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-597

**Organisation et financement du service public d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat privé Ma Rénov' Bordeaux Métropole pour l'année 2024 -
Décision - Autorisation**

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Objectifs nationaux et locaux de la rénovation énergétique des logements

A l'échelle nationale, les objectifs définis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie, et le Plan national de rénovation énergétique des bâtiments du 26 avril 2018, visent :

- la rénovation de 500 000 logements par an dont 150 000 passoires thermiques habitées par des ménages propriétaires aux faibles revenus ;
- la disparition à l'horizon 2025 des 7 à 8 millions de passoires thermiques (classes F et G du DPE) ;
- l'atteinte du niveau BBC rénovation pour l'ensemble du parc d'ici 2050.

Ces objectifs nationaux ont été déclinés dans la stratégie régionale Air Energie Climat du SRADDET Nouvelle-Aquitaine, adopté le 16 décembre 2019, et dans le Plan Climat Air Energie Territoriale métropolitain, révisé par délibération du 20 septembre 2022. La trajectoire retenue à l'échelle métropolitaine se traduit par un objectif annuel de rénovation de 11 500 logements à un niveau d'étiquette énergétique A ou B. Il s'agit de décarboner les modes de chauffage (premier poste d'émission de CO₂ de l'agglomération) en améliorant l'enveloppe de l'habitat, en délaissant les chauffages au fioul puis ceux au gaz pour privilégier les réseaux de chaleur, les chaudières bois et les pompes à chaleur, enfin, d'encourager l'isolation des logements pour une performance thermique vis-à-vis de la chaleur et du froid.

Le service public Ma Rénov'

Par délibération du 23 octobre 2020 (N°2020-386) l'assemblée délibérante métropolitaine a décidé d'inscrire le service public *Ma Rénov' Bordeaux Métropole* parmi les structures de mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique de l'habitat privé (dit SARE) financé par l'Etat.

Ce programme a été créé pour la période 2021-2023. Porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional, il vise à mettre en

œuvre des actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés à partir d'actes métiers normalisés et encadrés financièrement. Financé par des certificats d'économie d'énergie, il permet de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales.

Désignée chef de file en matière d'énergie et de climat, la Région Nouvelle-Aquitaine a, par la suite, défini les modalités du déploiement des guichets locaux du service public. Ainsi l'AMI régional lancé chaque année depuis la création du programme vise une couverture de l'ensemble du territoire, grâce à 50 plateformes en 2023.

Pour Bordeaux Métropole, le programme du service public d'accompagnement à la rénovation, s'appuie sur :

- un ensemble de services neutres, gratuits et indépendants mis en œuvre par un réseau de conseillers dont le nombre a été multiplié par deux, visant l'accompagnement des propriétaires, de l'idée initiale jusqu'à la réalisation des travaux
- des outils : un centre d'appels et un site internet ;
- des rendez-vous à l'organisation personnalisée (téléphoniques, en visioconférence, en permanences en communes ou chez l'habitant) ;
- des actions de mobilisation des professionnels et des référencement de partenaires (entreprises, artisans, maîtres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage...) ;
- des subventions de Bordeaux Métropole pour réaliser les études et les travaux ;
- une société de tiers financement portée par Bordeaux Métropole Energies, qui développe une offre globale d'accompagnement technique et financière sur le champ concurrentiel.

Depuis 2021, le service public Ma Rénov Bordeaux Métropole a :

- reçu près de 19 000 appels téléphoniques ;
- accompagné 6274 ménages dont 11% de ménages dits « très modestes » et « modestes » ;
- informé et accompagné 558 syndicats de copropriété ;
- accordé 570 subventions pour des travaux en maison individuelle.

Actuellement, environ 310 projets de rénovations de maisons individuelles sont suivis par le service, dont 250 au stade des travaux.

Prolongation en 2024 du programme SARE 2021-2023

Pour 2024, le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) peut à nouveau co-financer jusqu'à 50% le coût plafonné des actions de conseils et d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements, dès lors que la métropole candidate à l'appel à manifestation d'intérêt régional.

La métropole est en mesure de candidater selon les mêmes modalités que pour les années 2021 à 2023, soit pour un budget prévisionnel de l'ordre de 1 M €.

Le cadre technique de l'AMI régional est annexé à la présente délibération. Il a été publié début septembre 2023. Les candidatures devaient être remises pour le jeudi 26 octobre 2023. Compte tenu des délais nécessaires aux délibérations des collectivités, son règlement prévoit que la délibération et la convention peuvent être envoyées après la date de remise

des candidatures, au plus tard le 31 décembre 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n° 2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat

VU la délibération communautaire n° 2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique

VU l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

VU la délibération n° 2020/386 du 23 octobre 2020 portant organisation et financement 2021-2023 du service de conseils Ma Rénov Bordeaux Métropole

VU la délibération communautaire n° 2022/539 du 30 septembre 2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole souhaite assurer la continuité du dispositif métropolitain de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique « *Ma Rénov Bordeaux Métropole* » en mobilisant les cofinancements disponibles pour 2024, selon des modalités similaires à l'année 2023 ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président à se porter candidat à l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat de la Région Nouvelle Aquitaine ;

Article 2 : de déployer les moyens nécessaires à l'exécution de ce service à partir du 1^{er} janvier 2024 en :

- mobilisant les acteurs associatifs contribuant au programme sur le territoire métropolitain ;

- organisant tous marchés nécessaires à mettre en œuvre des services supports et à l'évaluation du dispositif ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les actes afférant à la candidature métropolitaine dès lors qu'elle serait retenue à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt régional.

Les recettes seront imputées sur les comptes 7472 Dotations et participations - Régions – Fonction 76 Préservation du patrimoine naturel et gestion risques technologiques. Les dépenses sur 20422 Subvention Personnes de droit privé – Bâtiment et installation - Fonction 76 Préservation du patrimoine naturel et gestion risques technologiques

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--